

En 2015, une bombe à retardement dans le bois des Burettes dans l'Isère ?

Au cours de la Première Guerre mondiale, une énorme quantité de munitions sont stockées sur le Polygone d'artillerie à Grenoble, à l'ouest de la ville. Elles proviennent, le plus souvent, des usines de produits chimiques et de l'atelier de chargement de Jarrie.

Les 18 et 19 juin 1918, une explosion accidentelle survient sur le site du Polygone. L'autorité militaire décide de déplacer ce stock de munitions (torpilles à ailettes, bombes, obus à l'hypérite, etc). Ce sont les terrains communaux des Burettes, 35 hectares, situés sur les communes de Penol, Sardieu, Marcilloles et Balbins qui sont choisis pour entreposer ces munitions. Au cours de l'année 1920, il est estimé à 36.000 torpilles et bombes de tout calibre, pesant de 250 à 500 kg qui sont transportés et stockés sur ce site. Une voie ferrée à écartement étroit fut aménagée entre la gare de Marcilolles et le site des Burettes.

En 1921, l'entreprise Bouxin-Pascal débute la destruction de cet arsenal de munitions. Pour cela, les bombes sont disposées par dix dans des trous profonds et reliées à un cordon Bickford pour l'explosion. Ces explosions provoquent une onde de choc qui ébranle les habitations du voisinage, l'église de Faramans est endommagée, et des éclats tombent dans les communes voisines.

Suite à une plainte du conseil municipal de Sardieu, le 6 février 1921, l'autorité militaire fait cesser ces explosions et autorise l'entreprise Bouxin-Pascal à scier les munitions pour récupérer l'acier. La poudre de cheddite est brûlée sur place. Pour éviter toute étincelle, sciage dans l'eau, et malgré ces précautions, un accident se produit, le 23 novembre 1923, et fait cinq morts. Un autre accident se produit, le 24 décembre 1923, causant la mort de quatre ouvriers.

A la suite de ces deux drames, l'entreprise cesse les travaux de sciage et demande la résiliation du contrat. En octobre 1926, le Conseil d'Etat refuse d'accepter cette demande et ordonne la continuation des travaux. L'entreprise refuse de continuer les travaux de sciage et propose d'enterrer les bombes. L'armée accepte la proposition, mais sur quel terrain ? Le 24 février 1928, le Ministre de la Guerre envisage l'acquisition et l'occupation d'urgence sur 7 hectares dans les communaux de Marcilloles qui sont situés de l'autre côté de la route, face à l'ancien terrain. La décision est prise de procéder à l'enfouissement des bombes, une par une, à 2, 5 mètres de profondeur.

Dès que le terrain est dégagé, il est remis à la disposition des communes.

Le 6 mai 1934, l'Aéro-club du Dauphiné organisait un meeting d'aviation sur ce terrain de 35 hectares, aménagé en terrain d'aviation. Cette manifestation sur ce terrain marquait l'inauguration de l'Aéro-club de la Bièvre.

En 1935, le Ministère de l'Air avait retenu le principe d'aménager un certain nombre de sites, en terrains d'aviation, en cas de conflit. C'est ainsi que dans la Plaine de Bièvres avaient été retenus les sites de Chambarrand-Marcilloles et de Saint Etienne de Saint Geoirs.

L'Etat prononçait, en octobre 1938, l'expropriation de 46 hectares de terrains en vue de l'extension d'un terrain d'aviation militaire, ce qui portait la surface de ce terrain à environ 80 hectares. En 1939/1940, des escadrilles d'aviation de chasse, puis d'observation occupèrent ce terrain sans infrastructure, en dehors d'un petit hangar métallique. La totalité de la surface de ce terrain fut définitivement rétrocédée aux communes voisines en septembre 1963, et le hangar métallique démonté.

En 2015, une bombe à retardement dans le bois des Burettes dans l'Isère ?

Descriptif de ce terrain d'aviation dans le lien :

www.anciens-aerodromes.com/upload/magazine2An32.pdf

En 2015, l'ancien terrain d'aviation est devenu une profonde carrière, mais les munitions sont toujours enterrées dans le bois des Burettes. Chaque année, après les moissons, les riverains sont toujours inquiets qu'un feu de chaume atteigne le bois et provoque une explosion. Ces dernières années, l'accès à ce bois, terrain militaire protégé par un grillage, est interdit. Avec le temps, le grillage a rouillé et des trous se sont produits, plus ou moins vite réparés. En juin 2015, une entreprise de travaux publics a entrepris la construction d'un mur de clôture d'environ 1000 mètres pour entourer le périmètre : fondations et mur en béton banché sur 70 cm de hauteur surmonté d'un grillage.



On pourrait comparer ces travaux à un bon vin que l'on conserve et que l'on transvase pour mieux le conserver. N'aurait-il pas été plus judicieux de dépenser cet argent à l'élimination de ces déchets, bientôt vieux de 100 ans, que l'on peut comparer à une bombe à retardement.

La présence de ces déchets, à proximité du trou d'eau des Burettes, devrait faire réfléchir nos responsables : Les Eydoches, un ruisseau qui provient d'une résurgence de la nappe phréatique du Liers parcourt sur 4, 5 kilomètres les communes de Faramans, Penol, etc...avant de retourner dans les profondeurs du sous-sol au niveau du Bois des Dimes...

En 2015, une bombe à retardement dans le bois des Burettes dans l'Isère ? © C.A.L.M 06/2015